

DECISION N° 027- 2024

Portant validation du devis de la société Fourchette Suisse Productions proposant une cession spectacle pour la semaine de la jeunesse

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Fourchette Suisse Productions proposant une cession spectacle pour la semaine de la jeunesse ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Fourchette Suisse Productions est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Fourchette Suisse Productions proposant une cession spectacle pour la semaine de la jeunesse d'un montant de 3 400.00 € HT.